

## **MANDAT ET FONCTIONNEMENT**

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT MARITIME ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES MARINS (G2T3M)**



# GRUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT MARITIME ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES MARINS

## MANDAT ET FONCTIONNEMENT

### 1. Nature et mission

Le groupe de travail sur le transport maritime et la protection des mammifères marins (G2T3M) a été créé en avril 2011. Il est constitué d'experts en navigation commerciale, en conservation et protection du milieu marin ainsi que de scientifiques. Le mandat du G2T3M est :

Identifier des pistes de solution pour réduire les risques associés au transport maritime encourus par les mammifères marins dans l'estuaire du Saint-Laurent, tout en tenant compte des contraintes opérationnelles de la marine marchande et sans compromettre la sécurité.

La volonté de créer le G2T3M découle du besoin de hausser le niveau de protection des mammifères marins dans l'estuaire du Saint-Laurent. En raison de la complexité des conditions de navigation dans le secteur, plusieurs considérations doivent être prises en compte dans l'élaboration des mesures de protection des mammifères marins. Ainsi, le G2T3M est un groupe pluridisciplinaire composé d'acteurs et d'experts de divers domaines.

Depuis juin 2013, le G2T3M est un sous-comité du Comité Concertation Navigation (CCN). Créé en 1997, le CCN est un comité issu de la 3<sup>e</sup> phase du Plan d'action Saint-Laurent (PASL), une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec. Le PASL vise la protection et la restauration du fleuve Saint-Laurent et de ses usages. La mission du CCN est d'offrir un lieu de concertation permanent, permettant aux différents acteurs d'œuvrer ensemble à la mise en place d'une gestion durable des activités de navigation sur le St-Laurent, qu'il s'agisse de navigation commerciale (transport maritime, croisières-excursions, croisières internationales) ou de navigation récréative (nautisme). Le G2T3M inscrira ses projets sous l'enjeu *mammifère marin* de la Stratégie de navigation durable du CCN. Bien que le G2T3M soit affilié au CCN, il demeure toutefois décisionnel à l'égard de l'identification et l'exécution de ses mandats.

### 2. Principes directeurs

- **Protection des mammifères marins**
  - Contribuer à assurer la protection des mammifères marins du Saint-Laurent.
- **Sécurité des personnes et des navires**
  - Suivre les principes et mesures de sécurité reconnus pour les équipages, les usagers, les marchandises, les navires et l'environnement.
- **Développement durable des activités de la navigation commerciale**
  - Respecter les exigences d'un développement économique des activités de navigation et s'assurer de leur harmonisation avec les impératifs environnementaux et sociaux;

### 3. Cadre de fonctionnement

#### I. Concertation des intervenants de la navigation

- Développer et maintenir la concertation entre les intervenants publics et les usagers;

- Favoriser la participation au processus décisionnel.

## **II. Recherche de l'atteinte d'un consensus**

- Processus décisionnel basé sur une entente consensuelle et non sur la majorité.

## **III. Innovation dans les mesures de gestion environnementale et consolidation des bonnes pratiques**

- Élaborer de nouvelles pratiques et initiatives au regard de l'évolution des connaissances, des technologies et des conditions environnementales;
- Appuyer et consolider les bonnes pratiques et initiatives existantes.

## **IV. Acquisition et partage de connaissances**

- Favoriser, par la recherche et le développement, l'acquisition et le partage de connaissances environnementales, techniques et économiques liées à la navigation et en assurer le transfert vers les usagers.

## **V. Diffusion de l'information, sensibilisation et engagement**

- Être un lieu d'échange et de diffusion d'information concernant les impacts et les avantages de la navigation afin de modifier les perceptions et les comportements des intervenants du domaine maritime et du public;
- Favoriser la bonne communication au sein du G2T3M pour maintenir la cohésion et l'efficacité;
- Favoriser la réalisation d'actions stratégiques identifiées par le G2T3M.

## **VI. Évaluation de conformité et d'efficacité des actions et gestion adaptative**

- Assurer un suivi systématique et régulier de l'efficacité des mesures mises en œuvre, et, au besoin, instaurer des correctifs en tenant compte des nouvelles connaissances.

## **VII. Standard scientifique**

- Utiliser les meilleurs standards scientifiques en appui aux initiatives du G2T3M.

## **VIII. Mesures législatives**

- Respecter et tenir compte des mesures législatives en place.

## **4. Composition et statut**

- La participation des personnes au G2T3M est axée selon quatre (4) types de statut :

- Coprésident : préside le groupe et les réunions. Il a les mêmes droits qu'un membre;
- Membre : assiste aux réunions, apporte son expertise, a droit de parole et participe au consensus;
- Personne-ressource : assiste aux réunions, apporte son expertise, a droit de parole et peut commenter les produits du G2T3M; possède une expertise pointue dans un domaine d'intérêt qui touche les questions abordées.
- Observateur : peut assister aux réunions et a accès aux produits du G2T3M.

- Le G2T3M est coprésidé par des représentants désignés de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada.

- Les organisations membres composant le G2T3M sont issues des secteurs de la navigation commerciale (pilotage, cabotage, transports internationaux, croisières internationales, réglementation et intervention en matière de sûreté et sécurité), des secteurs de la conservation et de la protection du milieu marin (réglementation et intervention en matière de protection du milieu marin) et du milieu scientifique (mammifères marins, modélisation, effets du trafic maritime, etc.).
- L'atteinte des objectifs du G2T3M repose sur les connaissances opérationnelles, techniques et scientifiques, et l'avancement de ses travaux s'appuie ainsi sur l'expertise de ses membres et des personnes-ressources qui y contribuent.
- Un seul membre par organisation peut s'exprimer formellement dans l'exercice d'atteinte d'un consensus; ce membre peut être accompagné de personnes ressources ou observateurs, sous caution des coprésidents.
- La composition du G2T3M doit pouvoir s'adapter à l'évolution de ses besoins, de ses priorités et du contexte dans lequel il œuvre. La liste des personnes-ressources peut ainsi être adaptée selon l'expertise requise.
- La composition du G2T3M devrait répondre aux critères suivants :
  - Faire appel à des personnes ayant, une expertise et des connaissances associées à ce domaine, un intérêt pour les enjeux de la navigation durable, ainsi qu'une capacité à travailler en équipe;
  - Prioriser les organismes provinciaux ou les associations afin de permettre une plus grande représentativité. Ainsi, les organismes locaux, les individus ou les compagnies seront référés aux organismes provinciaux ou les associations qui les représentent ou aux organismes qui représentent leur groupe d'intérêt.
- Les membres du G2T3M doivent s'entendre sur l'ajout d'un organisme à titre de membre.

## 5. Nomination des membres

- Lorsqu'un représentant n'est plus en mesure de représenter les intérêts de son secteur à titre de membre, il est invité à se retirer du G2T3M. Les coprésidents pourront, s'ils le jugent à-propos, inviter un autre représentant du même organisme ou d'un autre organisme représentant les mêmes intérêts afin d'occuper le siège vacant lorsque le départ de ce membre.
- Autant que possible, chaque membre doit désigner un collègue de son organisation qui puisse prendre la relève en cas d'absence. Une telle désignation nécessite un transfert de connaissances continu de la part du représentant initial.
- Lorsqu'un des sièges est vacant, les coprésidents désignent un nouveau membre, d'un commun accord et après avoir recherché une candidature suscitant un consensus parmi les membres et répondant aux critères de sélection identifiés sous la rubrique «Composition».
  - Dans le cas où les coprésidents décident de recruter une nouvelle organisation, ils lancent un appel de candidature à partir d'une liste d'organisations constituée par les membres. L'appel est fait par courriel et invite les organisations à faire valoir par écrit la candidature de l'organisation ainsi que celle de la personne désignée pour la représenter. Ces candidatures seront soumises à tous les membres du G2T3M.

- Après avoir pris connaissance des candidatures soumises, les membres du G2T3M recherchent la candidature suscitant le meilleur consensus au sein du groupe.
- Le nouveau membre recruté en est avisé par un courriel des coprésidents.
- Les coprésidents peuvent soumettre la candidature d'un observateur, s'il le juge à propos, et le désigner s'il fait consensus auprès des membres. Le statut d'un observateur peut être révoqué à tout moment par les coprésidents.
- Les coprésidents désignent les personnes-ressources selon l'expertise requise. Étant la nature du mandat du G2T3M, les personnes-ressources jouent un rôle prépondérant au sein du groupe de travail.

## **6. Rôles et responsabilités des coprésidents**

- Présider conjointement toutes les réunions du G2T3M selon les procédures décrites sous la rubrique « Tenue des réunions ».
- S'assurer du bon fonctionnement du G2T3M, des réunions, de la prise de décisions et du suivi des actions, avec le souci constant de préserver et de renforcer la concertation et la cohésion du groupe.
- Diriger le G2T3M de façon à faire face aux défis et aux enjeux actuels tels qu'identifiés par le groupe de travail.
- Assurer une direction dans la conduite des affaires du G2T3M.
- Inscire les projets et les objectifs du G2T3M dans le plan d'action de la Stratégie de navigation durable (SND) du CCN et faire le suivi de l'évolution de ses travaux au CCN.
- Informer la coordination du CCN qui fait le relais avec le secrétariat du PASL lorsque des questions touchant le G2T3M sont soumises aux médias.

### Les tâches suivantes sont prises en charge à tour de rôle par des membres du personnel de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada

- S'assurer de la continuité du service de secrétariat, essentiel au fonctionnement du G2T3M.
- Élaborer le projet d'ordre du jour des réunions en collaboration.
- Organiser et convoquer les réunions.
- Assurer le suivi des procès-verbaux des réunions et les acheminer aux membres.
- Faire circuler le projet d'ordre du jour et les documents à discuter avant la réunion.
- Faire circuler tout autre document devant être porté à l'attention des membres.
- Coordonner les travaux devant être réalisés en dehors des réunions ou déléguer cette coordination à l'un des membres.
- Assurer un suivi rigoureux de la correspondance du G2T3M.
- Maintenir à jour les archives du G2T3M.

## **7. Rôles et responsabilités des membres**

- Participer avec professionnalisme aux travaux du G2T3M et agir activement à titre de conseillers sur chacune des questions soulevées.
- Représenter efficacement le milieu au nom duquel ils participent au G2T3M, faire valoir ses intérêts collectifs, ses points de vue et ses préoccupations sur toute question relevant de la navigation durable.
- Représenter le G2T3M au sein de leur milieu respectif, l'informer et au besoin le consulter.
- Au-delà des intérêts légitimes de chacune des organisations représentées au sein du G2T3M, les membres s'engagent à prioriser autant que faire se peut l'intérêt général dans une vision intégrant les objectifs de durabilité économique et environnementale du transport maritime sur le Saint-Laurent.
- Les membres s'engagent à faire preuve de mesure et de respect dans l'expression de leurs positions, et d'esprit de conciliation et d'ouverture durant les débats et envers toute opinion différente ou divergente.
- Les membres s'engagent à informer le G2T3M en réunion ou les coprésidents de tout problème de fond ou de fonctionnement quant aux activités du G2T3M ou d'activités connexes qui pourraient avoir une incidence sur les travaux du G2T3M.
- Coordonner certains travaux en dehors des réunions.

## **8. Rôles et responsabilités des personnes-ressources**

- Participer aux travaux du G2T3M et agir activement à titre de conseillers sur les questions qui touchent son expertise.
- Donner son meilleur conseil basé sur les faits et en toute impartialité.
- Partager les informations pertinentes avec le G2T3M.

## **9. Rôles et responsabilité du G2T3M vis-à-vis du CCN**

Le G2T3M doit inscrire ses projets et objectifs dans le plan d'action de la Stratégie de navigation durable (SND) du CCN et doit faire le suivi de l'évolution de ses travaux au CCN. La reddition de compte des projets sous l'enjeu « navigation » du comité de suivi « Pérennité des usages » du Plan Saint-Laurent se fait conjointement avec le CCN.

Le G2T3M peut bénéficier des budgets qui sont alloués au CCN pour la mise en œuvre de son plan d'action en inscrivant des projets sous l'enjeu « protection des mammifères marins » de la SND.

## **10. Tenue des réunions**

### **Principes de fonctionnement**

- Le G2T3M prend ses décisions sur une base concertée visant le consensus des membres. Bien qu'une certaine solidarité soit naturellement attendue de l'ensemble des membres, les membres sont évidemment libres d'exprimer leur dissidence et celle-ci devrait être consignée au compte rendu de la réunion.

- Le G2T3M peut mettre sur pied des sous-comités ou des groupes de travail sur des enjeux particuliers. Les organismes membres devront alors fournir à leurs représentants respectifs les moyens leur permettant de mener à bien leur mandat.
- Le G2T3M peut décider d'inviter des experts pour entretenir les membres sur une problématique particulière ou un projet d'intérêt. L'invitation devra être formulée par les coprésidents. Un temps précis est alloué à chaque présentation, incluant la période de questions.

### **Fréquence et lieu des réunions**

- Le G2T3M tient deux à trois rencontres annuelles régulières. Le lieu, la date et l'heure sont fixés après concertation de tous les représentants et de façon à accommoder le plus grand nombre.
- Le lieu, la date et l'heure de la prochaine réunion sont fixés à la fin de chaque réunion, et sont confirmés au moins 30 jours avant la tenue de la réunion.
- Dans la mesure du possible, les rencontres du G2T3M se déroulent à Québec afin de rallier le maximum de membres et de réduire les déplacements.
- Des conférences téléphoniques peuvent être tenues au besoin pour discuter de points précis entre les réunions.

### **Présence aux réunions**

- Les organismes membres sont tenus d'assurer une présence constante aux réunions. À la suite de deux absences consécutives, le siège pourrait être offert à un autre organisme représentant la même catégorie, laissé vacant ou l'organisme pourrait voir son statut se transformer en celui d'observateur.

### **Code de fonctionnement des réunions**

#### Quorum

- Pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer et prendre une décision, le nombre minimum de membres présents doit être au moins 50% plus un. Aucune affaire ne sera discutée à une réunion à moins que le quorum n'ait été atteint. Pour toute décision importante, un plus grand nombre de membres, soit minimalement les 2/3 et représentant l'ensemble des secteurs, sera requis.

#### Ordre du jour

- Les points à l'ordre du jour d'une réunion sont négociables et toute contrainte (limitation du temps réservé à l'examen d'un point à l'ordre du jour, par exemple) devrait être précisée dès le début de la réunion.
- Les réunions commencent par l'approbation, et l'amendement le cas échéant, de l'ordre du jour.
- La proposition d'ordre du jour est soumise par courrier électronique au moins une semaine avant la tenue de la réunion.

## Droit de parole

- La prise de parole s'effectue en fonction des demandes formulées auprès du coprésident chargé de gérer les droits de parole, et ce, dans l'ordre et le respect des personnes et des opinions.

## Compte rendu

- Le compte rendu d'une réunion doit comprendre un résumé des discussions, les décisions prises et les mesures de suivi ou actions proposées.
- Une ébauche du compte rendu est expédiée aux membres par courrier électronique au plus tard un mois après la tenue de la rencontre.
- Une période de dix jours est accordée aux participants afin de soumettre au secrétariat leurs commentaires, des ajouts ou toute modification au compte rendu.
- Le compte rendu est adopté au début de la prochaine réunion ou par voie électronique si la situation l'exige.

## **11. Documents et présentations du G2T3M**

### Documents à réviser

- Les documents à réviser doivent être envoyés aux membres au moins deux semaines à l'avance pour que les organisations aient le temps de consulter leurs membres. Il faut prévoir un peu plus de temps si le document est volumineux ou soumis pour décision.

### Coauteurs

- Les membres provenant du secteur de la navigation commerciale sont exclus des coauteurs d'emblée et on se contente de les inclure dans les remerciements comme membres du G2T3M. À leur demande, ils peuvent être ajoutés à liste des coauteurs d'un document ou d'une présentation.

## **12. Médias d'information**

- Les deux ministères coprésidant le G2T3M sont les premiers responsables des communications officielles du G2T3M avec les médias, tout en tenant informés les membres. Ainsi, chacun des ministères suit son processus interne de concert avec le service des communications de l'autre ministère. En soutien aux lignes de presse ministérielles que les MPO et PC utilisent, des lignes de presse générales communes aux membres du G2T3M sont rédigées au besoin afin de favoriser la cohérence des interventions des membres dans les médias.
- L'identification des porte-paroles se définit selon deux critères : compétences du membre en lien avec la nature des questions des médias ou sur une base géographique. Les questions seront redirigées au besoin (par les personnes des communications du MPO et de PC) vers le membre qualifié pour y répondre.
- Les membres qui interviennent dans les médias au sujet du G2T3M en informent les coprésidents.
- Les coprésidents du G2T3M doivent tenir informée la coordination du CCN qui fait le relais avec le secrétariat du PASL lorsque les ministères s'adressent aux médias au sujet du G2T3M.